

Droit du travail : Recrutement et rédaction du contrat de travail

Par **Machiavel12**, le **23/07/2024** à **11:57**

Bonjour, j'ai une question de Droit du travail, concernant le Recrutement et la rédaction du contrat de travail (cf. pièce jointe : <https://ibb.co/P5SRqjw>). En effet dans le graphique pour la branche "renouvellement", je ne comprends pas la case "durée maxi à respecter et 3 CDD maxi". Que signifie-t-elle ? Car là visiblement on parle de "3 CDD" mais cela est bizarre car ici c'est la branche "renouvellement", donc il s'agit du même CDD, donc pourquoi parler ici de "3 CDD maxi" ? Est-ce une erreur ?

Merci d'avance pour votre réponse

Bonne journée à vous

Cordialement

Par **Lorella**, le **23/07/2024** à **13:32**

<https://ibb.co/P5SRqjw>

Par **Lorella**, le **23/07/2024** à **13:36**

Un CDD peut être renouvelé 2 fois. L'infographie est mal présentée à mon avis.

Un CDD initial avec une durée, renouvelé 1 fois avec une durée supplémentaire et renouvelé une 2è fois avec une durée supplémentaire. C'est le même CDD (motif, salaire, temps de travail). Seul le terme évolue. Bien sûr il faut respecter une durée totale maxi qui dépend du motif.

Par **Lorella**, le **23/07/2024** à **13:38**

J'ai reclassé votre sujet dans droit social qui regroupe les questions en droit du travail et de la protection sociale des travailleurs.

Par **Machiavel12**, le **23/07/2024** à **17:29**

Merci Lorella ?